

Michel RODRIGUEZ
Professeur de mathématiques à la retraite

Madame Christelle DERACHE
Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie
Directrice des ressources humaines

OBJET : 1) Protection fonctionnelle. Remboursement de frais d'avocat
2) Suivi de l'accident de service du 08/10/2019. Rapport d'expertise.
3) « bilan » sur l'impact de notre entretien du 02/12/2020

[REDACTED], le 20/07/2022

Madame la Directrice,

Je vous prie de trouver ci-joint les pièces justificatives d'une dépense de 99€ correspondant à une consultation juridique d'avocat à une date ultérieure au jugement du 08/04/2022 sur le dossier 1903338 par lequel le Tribunal Administratif de LILLE annule la décision rectorale de rejet d'attribution de la protection fonctionnelle et l'enjoint de me l'accorder.

Cette décision n'étant plus susceptible d'appel, et l'injonction du Tribunal ayant été respectée par vos services, je ne doute pas de votre obligation d'honorer ce remboursement.

En revanche, j'ignore avec quel service je dois désormais communiquer concernant le traitement de cette protection juridique.

Je vous prie donc, avec mes remerciements anticipés, de faire le nécessaire pour que cette information me parvienne et de transmettre à ce service les documents en question.

Par ailleurs, je me dois de vous signaler que ma relation avec le service du Bureau des Prestations au Personnels pour le suivi des accidents de services, et plus précisément avec Monsieur [REDACTED] qui le dirige, relation dont je vous ai déjà fait état en début d'année dernière, et qui a conduit à une requête auprès du Tribunal Administratif dont l'instruction est close et qui attend la fixation de l'audience, ne semble pas s'arranger ...

En effet, après avoir dû attendre plus de 4 mois pour que soit organisée l'intervention d'un médecin-expert pour évaluer la consolidation des lésions du fait d'une première procédure qui m'adressait par erreur à un expert qui avait pourtant signalé depuis plusieurs mois qu'il ne prenait plus les dossiers d'expertise, l'entretien a finalement eu lieu le 24/06 dernier auprès du Docteur NOTARDONATO à Armentières.

Et depuis ... Silence radio ... alors que j'avais explicitement demandé à ce que **le rapport me soit communiqué dès réception par les services rectoraux** comme la loi me le permet.

Cela va même plus loin, car mes mails ne reçoivent strictement aucune réponse, ni par Monsieur S [REDACTED] lui-même, ni par son équipe puisque j'ai aussi adressé un mail à l'adresse du bureau concerné en pensant que Monsieur S [REDACTED] pouvait être en congé.

Et le pompon, c'est que ma demande de remboursement de frais de déplacement pour me rendre à cette expertise, n'a pas connu un meilleur sort.

Soit le service s'est volatilisé, soit je suis devenu un fantôme à ses yeux !

J'espère que je ne le suis pas encore aux vôtres, c'est pourquoi je vous demande expressément d'intervenir pour que le traitement de mon dossier prenne un tour plus réglementaire afin de m'épargner (de nous épargner, devrais-je dire) une nouvelle action contentieuse.

Enfin, je profite de l'occasion pour évoquer avec vous le souvenir de notre entretien du 02/12/2020.

Un seul sentiment positif de cet entretien m'était resté : Celui d'avoir été entendu pour la première fois par une personne qui rassemblait deux qualités précieuses, tout particulièrement à ce moment de mon existence :

- Celle de disposer d'un pouvoir hiérarchique, et partant d'une possible influence, sur celui que je considérais, et que je considère encore, comme mon tortionnaire ...
- Et celle d'avoir réellement pris la mesure de ma souffrance physique et morale.

Ce jour-là, avant de prendre congé sur un « Prenez soin de vous, surtout ... » que j'ai ressenti comme sincère, et qui m'a fait beaucoup de bien, vous vous étiez engagée à avoir une discussion avec Monsieur M[REDACTED] pour vous faire une opinion plus complète sur ce qui s'était passé, tout en me précisant que cet entretien resterait confidentiel .

La suite des événements m'a permis de constater que cet entretien confidentiel avec Monsieur M[REDACTED], s'il a eu lieu, n'a pas eu du tout l'effet que je pouvais espérer : celui, devant la conviction que toute agression pouvait désormais voir sa hiérarchie lui retirer sa confiance et sa protection, de le voir au moins lever le pied sur ses velléités punitives à mon égard ...

Bien au contraire, et malgré la confirmation par l'expertise médicale, deux mois après notre entretien, que la pathologie dont je souffrais était à la fois bien réelle, et bien en lien avec mon environnement professionnel, et plus précisément avec la relation hiérarchique qu'il entretenait avec moi, on le vit à deux reprises se servir de sa position hiérarchique pour me porter des nouveaux coups !

D'abord en organisant, en toute illégalité au regard des textes sur les mesures de carte scolaire, et sans même m'en avertir, la fermeture de mon poste de titulaire au sein de l'établissement.

Ensuite en renouvelant son appréciation dans le cadre de la campagne de promotion à la Classe Exceptionnelle et en ne manquant pas d'y apposer son allusion à des « manquements à mes obligations de fonctionnaire » ...

Vraiment, Madame la Directrice ... Je ne sais pas si vous avez eu cet entretien, ni ce que vous avez pu lui dire à cette occasion ... Mais deux faits sont certains :

- 1- Cet homme a continué de plus belle son travail de destruction de ma vie professionnelle et de ma vie tout court.
- 2- L'administration, que vous participez à diriger, l'a soutenu de plus belle !...

Je vous prie de croire à mon immense déception, et je tenais d'autant plus à vous la témoigner que j'ai vraiment vu, dans votre attitude ce 02/12/2020, une occasion d'espérer que les relations humaines pouvaient, même dans des circonstances extrêmement tendues au sein d'un service public, éviter que des drames surviennent dès lors qu'un haut responsable avait une vision claire de la situation.

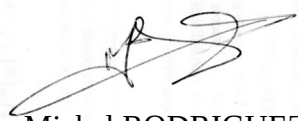
J'ignore, au bout du compte, si ce qui a « péché », c'est que

- cet espoir est utopique
- ou que votre compréhension « humaine » de la situation n'était que de façade
- ou encore que votre « hauteur de responsabilité » n'était pas suffisante ...

Dans tous les cas, la situation actuelle est que notre administration, alors même que la loi a tranché sur le fait qu'elle a commis une faute à mon égard en ne m'accordant pas en janvier 2019 la protection fonctionnelle qu'elle me devait, alors même que les faits lui ont démontré que l'origine des problèmes ayant donné lieu à cette demande de 2019 est liée à une situation de harcèlement moral au travail que m'a fait subir Monsieur M[REDACTED], **s'acharne à me refuser cette même protection fonctionnelle sur ce motif.**

Personnellement, à votre place, dans une telle situation ... J'aurais honte.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes plus respectueuses salutations



Michel RODRIGUEZ

Copie pour information à la section du Pas-de-Calais du syndicat CGT-éduc'Action